

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

DECRET N° 78-120 du 28 Avril 1978

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant approbation des comptes de
l'exercice 1976/1977 de la Société
Nationale de Commercialisation des
Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU Le décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU L'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'Ordonnance n° 75-72 du 10 Octobre 1975 qui l'a modifiée ;
- VU Le décret n° 74-320 du 4 Décembre 1974, portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;
- VU La délibération du Conseil d'Administration de la SONACOP réuni en session ordinaire les 6 et 7 Février 1978 ;
- SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Avril 1978.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont approuvés les comptes de l'exercice 1976/1977 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

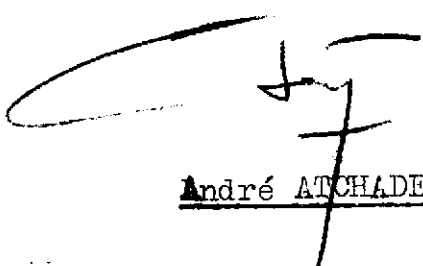
.../...

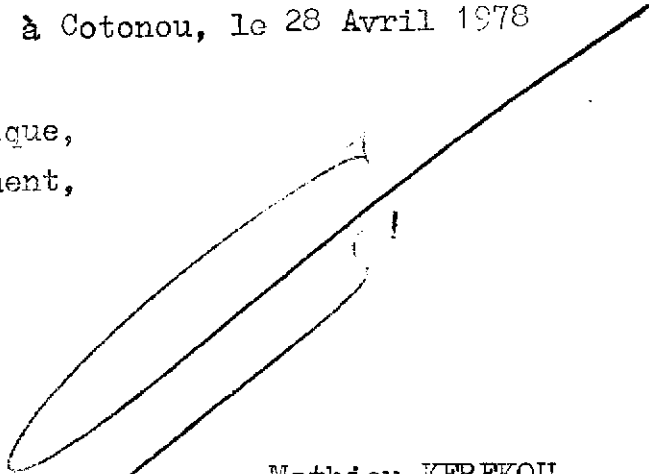
ARTICLE 2.- Le Ministre du Commerce et du Tourisme et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Avril 1978

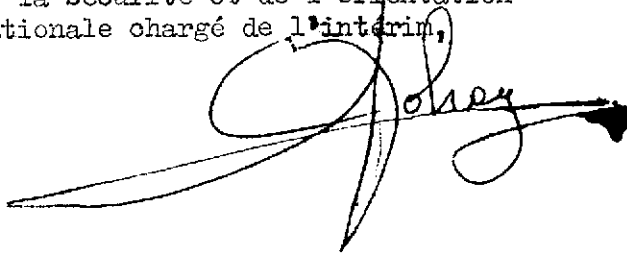
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce et
du Tourisme,


André ATCHADE


Mathieu KERÉKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation
Nationale chargé de l'interim,


Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRFB 4 SGG 4 SFD 2
MCT-MF 10 autres Ministères 13 DFE-DGAJL-INSAE 6
IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6
JORPB 1 SONACOP 10